

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CREUSE AMONT
AVENANT 2024**



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CREUSE AMONT

Années 2023 / 2024

Avenant 2024 à la convention

L'article 7 de la convention de partenariat établie pour le renouvellement du contrat Creuse amont prévoit un avenant pour préciser la participation prévisionnelle de l'année 2024.

« **ARTICLE 7 : MODALITÉS FINANCIÈRES**

[...] Un avenant sera rédigé en fin d'année 2023 pour préciser la participation prévisionnelle de l'année 2024, non connue à ce jour. »

En fin d'année 2023, la Communauté de communes Creuse Grand Sud a établi une demande d'aide financière pour le soutien à la mission de coordination 2024 du contrat Creuse amont. Celle-ci est mobilisée pour assurer la seconde phase du renouvellement du contrat.

Le plan de financement prévisionnel pour la mission de coordination du contrat est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - ANNEE 2024 / COORDINATION DU CONTRAT			
DEPENSES 2024		RECETTES 2024	
Direction et coordination du contrat (0,15 ETP)	7 800,00 €	Agence de l'Eau 60 % x 0,8 ETP	18 330,00 €
Coordination du contrat par le chargé de mission (0,65 ETP)	22 750,00 €	Région Nouvelle Aquitaine 20 % x 0,80 ETP	6 110,00 €
		Agence de l'Eau : forfait "frais de fonctionnement" x 0,80 ETP	4 800,00 €
		Région Nouvelle Aquitaine : 20 % x FF de 0,80 ETP	960,00 €
		AUTOFINANCEMENT	5 150,00 €
		Participation prévisionnelle MCA (18 % reste à charge)	927,00 €
		Participation prévisionnelle HCC (23 % reste à charge)	1 184,50 €
		Participation prévisionnelle Creuse grand Sud (59 % reste à charge)	3 038,50 €
Total dépenses	35 350,00 €	Total recettes	35 350,00 €

Ainsi, la participation attendue de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine pour la mise en œuvre de la coordination du contrat s'élève à hauteur de 927,00 €.

Les autres articles de la convention, restent inchangés.

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CREUSE AMONT
AVENANT 2024**

Avenant établi en deux exemplaires originaux.

Pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud



Valérie BERTIN, Présidente

Date et lieu :

Signature et cachet :

Pour la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine



Gérard GUYONNET, Président

Date et lieu :

Signature et cachet :